

La Wallonie aidera les communes à payer les pensions

■ La ministre De Bue conditionne cette aide. Liège et Charleroi sont les deux premières concernées.

Le paiement des pensions des fonctionnaires locaux en Wallonie est une bombe à fragmentation, potentiellement explosive. Certaines communes, CPAS ou zones de police – quelle que soit leur couleur politique d'ailleurs – n'ont pas été suffisamment prudents par le passé en engageant et en nommant trop d'agents locaux. A ce titre, les années 80 furent, dans certaines villes, des années fastes en termes de recrutement.

Et puis, le temps passant, de nombreux fonctionnaires locaux sont partis à la retraite. La tendance étant depuis de nombreuses années à l'engagement d'agents contractuels, la masse de fonctionnaires cotisant se réduisant petit à petit, elle devient trop légère pour financer les pensions de leurs prédécesseurs.

La réforme des pensions portée au niveau fédéral par Daniel Bacquelaine (MR), change quelque peu les règles du jeu. Sans entrer dans les détails, les années qui viennent risquent d'être problématiques pour la trésorerie d'un très grand nombre de pouvoirs locaux.

Si Daniel Bacquelaine a permis un petit allègement de la future facture, il n'en reste pas moins que la faillite guette, à l'horizon 2023, plusieurs entités locales.

A son arrivée au gouvernement wallon en août dernier, la nouvelle ministre des Pouvoirs locaux, Valérie De Bue (MR), s'est rapidement retrouvée confrontée à ce problème. Les Villes de Liège – pour un montant de 26 millions d'euros – et de Charleroi – pour un montant de 13,5 millions d'euros – ont sollicité, comme elles le faisaient chaque année depuis longtemps déjà, une aide de la Wallonie. Par le passé, les prêts étaient octroyés et la Région wallonne prenait en charge les intérêts qui y étaient liés.

Cette manière de faire, à l'avenir, ne

sera plus autorisée. Si Charleroi et Liège recevront bien une réponse positive du gouvernement wallon, cette aide sera

conditionnée. *“Nous allons conclure un contrat de gestion avec ces deux villes qui devront mettre en œuvre un programme d'assainissement budgétaire qui sera contrôlé annuellement”*, explique Valérie De Bue.

Demande de remboursement anticipé

Un comité de monitoring sera mis en place et il procédera chaque année à cette évaluation. *“En cas de non-respect, nous prévoyons une série de sanctions. Cela va d'un refus pour les demandes ultérieures à la demande de remboursement anticipé du prêt octroyé.”*

Mais cette façon de fonctionner sera la même pour l'ensemble des pouvoirs locaux wallons. Cette décision a été prise par Valérie De Bue suite au rapport d'une task force qu'elle a initiée et qui était chargée de se pencher sur cette délicate question des pensions des agents locaux.

Parmi les contreparties demandées aux entités locales, qui solliciteront un prêt de la Région, on trouvera aussi des encouragements à créer des synergies.

“Par exemple, une commune et un CPAS pourraient être encouragés à rassembler un certain nombre de services comme le service informatique ou la comptabilité.” Une manière détournée de forcer les fusions communes-CPAS que le gouvernement wallon (MR-CDH) appelle de ses vœux ? Valérie De Bue qui a également la main sur ce dossier, s'en défend.

Elle espère aussi proposer au gouvernement wallon, en mars prochain, le développement d'un incitant régional, comme il en existe déjà un au niveau fédéral. *“Pour faciliter la mise en place d'une pension complémentaire (Ndlr : 2^e pilier) et se tourner à l'avenir vers des engagements d'agents contractuels. Dans ce*

domaine, la Flandre a une avance considérable sur la Wallonie puisque 589 pouvoirs locaux flamands cotisent déjà pour le deuxième pilier, contre 37 en Wallonie.

La ministre veut mettre fin à une polémique : *“Contrairement à ce que dit l’opposition, ce n’est pas la réforme de Daniel Bacquelaine qui est à l’origine des difficultés financières des communes. La preuve avec ces demandes d’aides de Liège et de Charleroi alors que la loi n’a même pas encore été votée à la Chambre”,* précise-t-elle. Elle ajoute aussi que le gouvernement précédent n’avait, pour sa part, *“rien fait sur ce sujet”*.

“Ne rien faire aurait été irresponsable”

“Cela fait maintenant cinq mois que j’ai pris mes fonctions en tant que ministre des Pouvoirs locaux. Sur cette période, j’ai établi un diagnostic, ciblé les problématiques et apporté des solutions. Ne rien faire aurait été irresponsable. Par ailleurs je serai particulièrement attentive à ce que les pouvoirs locaux respectent leur contrat de gestion. Il est vraiment nécessaire de responsabiliser les communes.”

La ministre Valérie De Bue est néanmoins consciente que cette solution ne résoudra pas le problème à très long terme et qu’il faudra sans doute prolonger ce dispositif sur plusieurs années.

Stéphane Tassin

***“Il est vraiment
nécessaire
de responsabiliser
les communes.”***

Valérie De Bue (MR)

Ministre wallonne en charge
notamment des Pouvoirs
locaux.